

REPUBLIQUE LIBANAISE
MINISTERE DU PLAN



الجمهورية اللبنانية
مكتب وزير الدولة لشؤون التنمية الإدارية
مركز مشاريع ودراسات القطاع العام

République Libanaise
Bureau du Ministre d'Etat pour la Réforme Administrative
Centre des Projets et des Etudes sur le Secteur Public
(C.P.E.S.P.)

LE REGROUPEMENT DES ECOLES

ou

LA NOUVELLE CARTE SCOLAIRE

Document préparé par :

ELIE KHOURY

A.W. CHEMAITELLY

Beyrouth 1973

REPUBLIQUE LIBANAISE
MINISTERE DU PLAN



LE REGROUPEMENT DES ECOLES

ou

LA NOUVELLE CARTE SCOLAIRE

Document préparé par :

ELIE KHOURY
A.W. CHEMAITELLY

وزارة التصميم العام
مركز التوثيق
الرقم
تاريخ الدخول

Beyrouth 1973

La présente brochure se propose d'apporter toute l'information relative au projet de regroupement scolaire dont l'exécution vient d'être confiée au Conseil Exécutif des Grands Projets.

Les pages qui suivent illustrent l'importance du projet, les phases par lesquelles il est passé et les études et les efforts qu'il a nécessités, efforts multiples venus de tous côtés, notamment de la part des responsables et fonctionnaires des deux ministères du Plan et de l'Education Nationale, de l'Université Libanaise, de l'Inspection Pédagogique, du bureau des bâtiments scolaires et de l'ASCATEP . Aussi ce projet est-il le résultat de leur oeuvre commune.

La place que prend le projet en ce moment dans l'opinion publique lui confère une portée éminemment nationale.

Les auteurs de ces pages expriment l'espoir que l'exécution de ce projet déjà entamée réponde à l'attente générale du pays.

INTRODUCTION

C'était en 1968. Une équipe de travail à caractère officieux comprenant des fonctionnaires des Ministères du Plan et de l'Education Nationale s'est constituée. Il y avait Joseph Zaarour, Omar Addada, Naef Malouf, Nabil Azouri, A.W. Chemaitelly et Elie Khoury. L'équipe procède à une étude exhaustive dans les écoles publiques primaires et complémentaires. Pour la réalisation de cette étude, Dr. Naef Malouf a mis à sa disposition le personnel requis et tous les documents disponibles dans son administration. L'étude publiée conjointement par les deux ministères établit un diagnostic détaillé de la situation, à la lumière duquel, des initiatives sont proposées pour assainir le secteur public de l'enseignement et en garantir le développement. Dans le dernier chapitre de l'étude, consacré aux conclusions et propositions, il est signalé expressément que "la solution aux problèmes fondamentaux dans l'enseignement officiel primaire et complémentaire ne saurait s'effectuer que dans le cadre d'un projet de Regroupement Scolaire".

A partir de là, une opération de grande envergure est mise en marche. Aux travaux de départ et aux côtés des membres de l'équipe, d'autres participations sont à mentionner notamment celles de Hassan Moucharrafié doyen de la faculté des Sciences U.L. de Chafic Maalem, de l'Inspection Pédagogique, et des membres des Equipes Polyvalentes.

Dans les premières réunions, les principes suivants ont été arrêtés:

- 1- Adoption de l'idée de regroupement scolaire en tant que cadre général de rénovation de notre système d'Education
- 2- Introduction du jardin d'enfants dans l'enseignement public.
- 3- Création d'un cycle moyen indépendant.
- 4- Limitation du projet à l'enseignement de base allant du jardin d'enfants jusqu'au brevet des études élémentaires.

Par la suite, une équipe centrale de coordination formée de MM. Naêf Maalouf, Nabil Azouri, A.W. Chemaitelly et Elie Khoury, s'est chargée de mettre au point les études de base relatives au projet. Les aspects afférents aux bâtiments scolaires et à l'animation pédagogique ont fait l'objet de longues discussions avec les responsables du département des bâtiments scolaires, de l'Inspection Pédagogique et les spécialistes des administrations concernées.

Des réunions de travail ont groupé les inspecteurs pédagogiques, les chefs des bureaux régionaux de l'Education Nationale, les Equipes Polyvalentes du Ministère du Plan, les responsables locaux pour fixer la localisation des écoles proposées dans chaque caza.

En 1971, les deux Ministères du Plan et de l'Education Nationale ont publié la série des études préparées dans le cadre du projet dont les principales sont:

- 1- Le rapport général
- 2- Les données statistiques de base
- 3- Les écoles existantes
- 4- Les écoles proposées
- 5- Les écoles à liquider
- 6- Les distances entre les écoles proposées et les localités qu'elles desservent.
- 7- Les aspects financiers du projet
- 8- Atlas de cartes par caza
- 9- Les bâtiments scolaires et leur coût.

Le projet libanais de regroupement scolaire trouve son point de départ dans une série d'études effectuées conjointement par les deux Ministères du Plan et de l'Education Nationale qui ont révélé les problèmes aigus de notre système d'enseignement. Il s'insère dans le cadre de la politique de polarisation qui consiste en une répartition rationnelle des équipements d'infrastructure entre les diverses régions du pays, répartition qui doit stimuler le développement régional, la promotion socio-culturelle des collectivités et le freinage de l'exode rural. Rappelons que cette politique de polarisation est traduite dans le décret 16352 paru en 1964 qui fixe la localisation des pôles et leur classification en 5 catégories, prévoyant pour chacune d'elles les équipements de base dans les domaines administratif, économique, sanitaire et culturel.

I- LES PROBLEMES DU SYSTEME D'ENSEIGNEMENT

Dès le début des années 60, le problème de l'enseignement se pose au Liban. Il trouve son origine dans:

- Un accroissement démographique de l'ordre de 2,8
- Une demande sociale de l'enseignement de plus en plus importante:

l'instruction devenant une exigence de la part de toutes les couches sociales de la population et de toutes les régions. Signalons à ce propos que les effectifs des écoles primaires et complémentaires publiques ont plus que doublé au cours des 10 dernières années, passant de 119.807 élèves en 1960-1961 à 248.323 élèves en 1970-1971.

Pour satisfaire cette demande toujours plus forte, l'Etat dut consentir à "improviser" des écoles qu'il installait dans des maisons d'habitation où il faisait loger, pêle mêle, élèves et maîtres avec un équipement des plus rudimentaires. Il accrut, en outre, ses subventions à des organismes privés chargés de dispenser l'enseignement primaire aux enfants des milieux pauvres de la population. Le montant de ces subventions atteignait pour l'année 1969-1970 près de 12 millions de LL. Et l'Etat de ce fait a pris progressivement en charge plus des trois quarts des effectifs scolarisés dans le cycle primaire.

Ces mesures paraissaient, à première vue, satisfaire aux besoins d'instruction et déchargeaient l'Etat de toute autre responsabilité à l'égard des citoyens. Mais en fait cette croissance quantitative du système a contribué à créer des problèmes aigus dont les manifestations les plus notoires sont:

I-1- Un abaissement de la qualité de l'enseignement dont les indices sont:

- le taux élevé d'échecs aux examens officiels
 - le taux élevé de redoublement scolaire, allant de 21% à 31% dans le cycle primaire et de 13 à 18% dans le cycle complémentaire
 - le taux élevé de déperditions scolaires, allant de 35 à 50% dans le cycle primaire et à 17% dans le cycle complémentaire
 - la ruée vers les diplômes d'études secondaires des pays arabes
 - le retard scolaire: plus des deux tiers des élèves du cycle primaire souffrent d'un retard : Un sur trois des élèves ayant un retard de plus de 3 ans. Dans le cycle complémentaire, plus de la moitié des élèves entrent en retard dans ce cycle. Pour terminer le cycle, les élèves ont besoin en moyenne de cinq années scolaires, alors que le programme officiel en prévoit quatre.
- cet abaissement du niveau de l'enseignement dispensé est dû notamment à:

- un manque de qualification du personnel enseignant : 63% des instituteurs du secteur public ne sont pas formés pour l'enseignement . Le secteur privé gratuit ne dispose pas d'ailleurs de maîtres plus qualifiés.

- La dispersion des écoles publiques: 66% de ces écoles n'ont pas un volume d'élèves suffisant pour un cycle d'enseignement complet, 21% ont moins de 35 élèves, volume requis pour une seule classe.
- L'existence dans une seule salle de plusieurs classes et à la charge d'un seul maître.
- Un mauvais état des locaux scolaires dont:
 - 86% sont à l'origine des maisons d'habitation.
 - 68% des salles de classes sont exigues ayant moins de 30m² de superficie.
 - 90% de ces écoles ne disposent pas de cours, de préaux et de facilités de sport.
- Un manque chronique dans les équipements pédagogiques tels que bibliothèques, laboratoires, planches scientifiques, cartes géographiques, etc...
- Une difficulté à assurer l'animation pédagogique et l'inspection. En effet 50% des écoles primaires ont moins de 5 instituteurs et n'ont pas donc de directeur pour assumer la responsabilité administrative et pédagogique. De même, l'inspection pédagogique perd considérablement de son efficacité. L'inspecteur actuellement chargé de 50 écoles dispersées, réussit à peine à visiter deux fois l'an

l'école; en outre, il a en charge plus de 500 instituteurs, alors que la moyenne internationale admise est de 150 à 200 instituteurs par inspecteur.

I-2- L'instabilité du personnel enseignant.

L'affectation des instituteurs dans de petites écoles, éloignées des centres urbains et des agglomérations les prive de:

- un milieu pédagogique et social adéquat dans l'école
- facilités de vie disponibles dans les grandes localités
- possibilité de perfectionnement et de participation à la vie culturelle du pays.

Toutes ces conditions incitent les instituteurs à demander leur transfert dans les écoles des grands centres ou à s'absenter de leur travail. Signalons que 40% des instituteurs ont demandé leur transfert en 1970. Est-il nécessaire d'indiquer ici que ce problème constitue la bête noire du Ministère de l'Éducation Nationale à telle enseigne qu'il est devenu l'occupation quotidienne du personnel de l'administration centrale.

I-3: Le coût élevé de l'enseignement

Il est dû dans le secteur public au faible rendement du système et à une sous-utilisation du personnel enseignant du fait de la faiblesse de la ratio élèves/maître. En effet, la ratio libanaise est de 19 alors que celles des autres pays varient entre 30 et 50 élèves.

Ce coût élevé de l'enseignement constitue un gaspillage financier que le Liban ne peut pas se permettre. Les études financières ont révélé que 77% du coût de l'enseignement vont au personnel enseignant et uniquement 23% aux autres chapitres: loyers, équipements, entretien et divers.

Ce coût élevé met le Ministère de l'Education Nationale dans l'incapacité d'accueillir tous les élèves, à la recherche d'une école publique, et contraint les contribuables à supporter les charges de scolarité des écoles privées qui majorent ces frais dans des proportions allant jusqu'à 15%. Ces majorations sont de nature à déséquilibrer sensiblement les budgets familiaux. De ce fait, les citoyens réclament une école publique valable jouissant de leur confiance. Ils tiennent à l'avenir de leurs enfants et à celui de leur formation dans le cas où ils fréquentent une école publique.

A cela s'ajoute l'abaissement du niveau d'enseignement dans les écoles privées de mauvais aloi qui se traduit par les taux élevés d'échecs aux examens officiels. Ce fait pose des problèmes pédagogiques commence à inquiéter tant les parents que les responsables.

II- LA SOLUTION APPORTEE PAR LE PROJET DU REGROUPEMENT SCOLAIRE

Les faiblesses révélées dans la situation de l'éducation notamment en ce qui a trait à la mauvaise localisation des écoles, au niveau du personnel enseignant, à l'état des bâtiments et des équipements, au gaspillage des énergies publiques et privées dans les petites localités, incitent à l'adoption d'une politique capable d'y apporter remède.

Faute de quoi, le développement irrationnel de l'enseignement officiel grèverait les Finances Publiques, à la fin de cette décade de plus de 100 millions de LL. de traitements d'instituteurs et de 30 millions de subventions aux écoles Privées gratuites, et ce sans qu'il y ait en contrepartie une utilisation rationnelle de ces dépenses soit pour faire face à la demande de scolarisation, soit pour élever le niveau de l'enseignement. Signalons que dans l'étude prospective faite par le comité

préparatoire du Projet avec les experts de la BIRD il est apparu que en 1977, ce budget de l'Education Nationale représenterait 35% de l'ensemble du budget de l'Etat, si ce développement incontrôlé continue.

Cette situation a amené les responsables à envisager une réforme qui créerait les conditions nécessaires pour un enseignement moderne au Liban.

L'objectif serait de mettre en place un système d'enseignement capable d'assurer à tous les enfants, de toutes les catégories sociales, une éducation valable, leur permettant de prendre, ainsi, une part active au développement économique et social du pays.

Cette politique est envisagée dans le cadre de l'aménagement du territoire et du développement économique et social du Pays, Elle serait le point de départ pour une révision du système d'enseignement sous toutes ses formes.

Elle consiste en la création dans les centres urbains et dans des villages-centres en milieu rural d'un réseau d'écoles modernes primaires et moyennes. Le réseau créé impliquerait un regroupement des petites écoles existantes, et ce à l'avantage des établissements existants dans les centres.

Le réseau proposé se limite à l'enseignement primaire et complémentaire considéré comme un enseignement de base. Le pays aura de la sorte une nouvelle carte permettant de:

- Elever le niveau actuel de l'éducation
- Scolariser les effectifs, toujours accrus dans les 15 prochaines années.
- Elever la ratio élèves/maître de 19 à 35-40
- Profiter de la -capacité du personnel enseignant qualifié et assurer le recyclage du personnel moins qualifié.
- Assurer un usage optimum des équipements scolaires en les mettant au service d'un plus grand nombre de classes dans une même école.

III- METHODOLOGIE ET CRITERES

La méthodologie et les critères utilisés dans l'élaboration de cette nouvelle carte, ont été définis à la suite de réunions conjointes, tenues entre les responsables des Ministères du Plan et de l'Education Nationale, de l'Administration de l'Inspection Pédagogique, de l'Université Libanaise et de l'ASCATEP de Beyrouth.

Quant à la localisation des écoles envisagées dans le projet, elle a été arrêtée à la lumière des facteurs suivants:

- 1- L'importance de la population résidente dans chaque localité.
- 2- La localisation actuelle des écoles publiques et privées (payantes et subventionnées).
- 3- Les effectifs scolaires par niveau d'enseignement pour l'année 1970-1971.
- 4- Le réseau routier et les distances entre les localités.
- 5- Le réseau de polarisation.
- 6- Le souci d'une utilisation optimale des ressources humaines dans le secteur de l'Education.

Quant au processus suivi, il a été le suivant:

- L'équipe centrale , formée de jeunes fonctionnaires appartenant aux Ministères du Plan et de l'Education Nationale, après l'adoption des principes de départ, a procédé à la réalisation des tâches suivantes:
 - 1- La collecte des données démographiques et scolaires dans les différents départements de l'Etat, en les complétant par des enquêtes supplémentaires.
 - 2- L'établissement d'une première localisation, par caza, des écoles du projet avec la participation des responsables concernés notamment:

- Le chef du bureau régional du Ministère de l'Education Nationale
 - Les inspecteurs pédagogiques des cazas
 - L'équipe polyvalente régionale du Ministère du Plan.
- 3- L'établissement de cartes géographiques par caza. Des études sur place ont été effectuées par l'équipe centrale et les Equipes Polyvalentes, en vue de s'assurer du choix judicieux des localités. A la suite de ces tournées, certaines modifications ont été apportées. Un avant-projet a été conçu.
- 4- L'avant-projet a été soumis aux autorités administratives concernées (mohafez, caïmacams et chefs des municipalités) . L'équipe centrale a discuté toutes les opinions émises avec les personnes concernées et elle a retenu leurs observations.
- 5- L'élaboration de nouvelles normes pour les bâtiments des écoles du Projet avec la participation de:
- Chef du bureau des bâtiments scolaires au Ministère des Travaux Publics.
 - Chef du bureau, chargé des bâtiments scolaires, au Ministère de l'Education Nationale
 - Un représentant de l'Administration des "Recherches et Orientations".

- Un représentant de l'Inspection Pédagogique
- L'expert de l'UNESCO dans les bâtiments scolaires , Mr. Bussat.

Ces nouvelles normes ont été adoptées officiellement et elles furent l'objet d'un nouveau décret daté du 19/1/1972.

IV- LE RESEAU PROPOSE

Le projet initial (prévu pour 1985-1986) prévoit un réseau de 987 écoles, dont 290 écoles moyennes et 697 écoles primaires réparties entre les différents mohafazats de la façon suivante:

			<u>Primaires</u>	<u>Moyennes</u>
Grand Beyrouth:	97 écoles dont		75	22
Mont-Liban	: 228 " "		152	76
Liban-Nord	: 251 " "		180	71
Liban-Sud	: 178 " "		126	52

Le réseau proposé nécessite deux éclaircissements:

1- Le ramassage scolaire

Le problème du ramassage scolaire a été examiné sur la base de données fournies par les différents services, locaux et régionaux, les réunions

tenues pour étudier ce problème dans chaque mohafazat ont permis de se rendre compte des mouvements de déplacement que nécessite la fréquentation d'une école éloignée du lieu de résidence et des solutions à envisager au problème du ramassage scolaire. Voici les renseignements recueillis en 1970-1971:

- le nombre d'élèves auxquels il faut assurer le transport par suite de la suppression des petites écoles primaires et complémentaires, atteint 27676 élèves;
- 40% des élèves du cycle primaire et 25,5% des élèves du cycle complémentaire qui doivent prendre un moyen de transport s'éloignent du centre scolaire d'une distance maximale de 2kms. Dans certains cas, il peut s'agir de moins de 500m.
- 40% autres dans le cycle primaire et 33% dans le cycle complémentaire habitent à une distance allant de 2 à 4kms.

Toutes ces distances ne dépassent pas les normes établies par l'UNESCO, le ramassage scolaire ne constitue donc pas un problème particulier dans le projet, surtout dans un pays où les moyens de transport sont assurés à des prix raisonnables dans toutes les régions. Toutefois, si dans certaines régions, le problème du ramassage venait à se poser, il faudrait le résoudre au niveau des localités concernées, sous la direction du Caïmacam.

2- Beyrouth et sa banlieue

A Beyrouth, l'acquisition des terrains pose un problème aigu. D'une part, les spéculations foncières rendent les prix inabordables, d'autre part, la municipalité de la capitale n'est pas à même d'affecter les fonds nécessaires pour satisfaire à tous les besoins de l'Education. Alors que dans la banlieue, les prix des terrains sont encore abordables et les municipalités prélèvent des taxes et impôts substantiels, par suite de la concentration des usines dans la banlieue . Vu cette situation , le comité préparatoire du projet a envisagé les solutions suivantes:

- Création d'un réseau dense d'écoles primaires et moyennes autour de la capitale dans la banlieue.
- Maintien des écoles primaires existantes dans la capitale et déplacement progressif des écoles moyennes et secondaires dans la banlieue, les élèves du primaire utiliseront ainsi les locaux de ces écoles.
- Réduction de la superficie des terrains exigée dans les constructions scolaires, au minimum admissible (1).

(1) Le décret n° 2681 en date de 19/1/72 envisage pour Beyrouth et sa banlieue et Tripoli la possibilité de ne pas se conformer aux superficies exigées dans les autres localités.

IV-1: Taille des écoles

En définissant la taille des écoles, il a été pris en considération la séparation des écoles moyennes des écoles primaires et secondaires. Trois types d'écoles sont retenus dans chaque cycle:

a) Les écoles primaires

- école de petite taille: capacité d'accueil: 210 à 240 élèves; dans ce type il s'agit d'une école à six classes correspondant aux six années d'études.
- école de taille moyenne ayant une capacité d'accueil de 420 à 480 élèves; il s'agit ici d'une école à 12 classes, c'est-à-dire à deux classes par année d'études.
- école de grande taille, avec une capacité d'accueil de 840 à 960 élèves. Dans cette école, il y aura quatre classes pour chaque année d'études, c'est-à-dire en tout 24 classes.

Le projet prévoit pour les deux premiers types la possibilité de doubler d'effectifs à l'avenir.

b) Les écoles moyennes

- école de petite taille (280-320).
Le cycle moyen comprend quatre années d'études et le programme comprend des matières qui peuvent être dispensées dans les salles spécialisées

(Laboratoires et ateliers) l'école comprend deux classes par année d'études.

- école de taille moyenne 480-560 élèves
- école de grande taille 960-1120 élèves.

Le projet prévoit la possibilité d'extension des deux premiers types.

Notons enfin que le projet prévoit pour certaines petites localités le maintien d'une école primaire, ne remplissant pas les conditions définies dans les trois types sus-mentionnés.

IV-2: Les Nouvelles Normes des bâtiments scolaires

Le projet propose une nouvelle conception de l'école. Celle-ci remplirait une double fonction. Elle est en même temps un centre d'éducation et de formation, utilisant des méthodes de pédagogie moderne, et un centre socio-culturel, mis à la disposition de la localité et du quartier.

Partant de là, le bâtiment scolaire a été conçu pour satisfaire à cette double exigence. Aussi les écoles du projet seront-elles pourvues de salles de classe spacieuses, de salles spécialisées d'histoire et de géographie, de laboratoires de langues et de sciences, d'ateliers, de salles polyvalentes, de bibliothèques et d'équipements sportifs. Quant à la superficie des terrains, elle est en fonction de

la taille des écoles .10m2 par élève sont requis.

L'école sera un lieu de rencontre pour tous les habitants de la localité et du quartier qui auront accès à son infrastructure et à ses équipements.

V- LE COUT DU PROJET

Le coût du projet a été étudié en collaboration avec les spécialistes des bâtiments scolaires et les experts de l'UNESCO, sur la base des nouvelles normes. L'étude du coût ainsi que les divers aspects financiers du projet notamment l'épargne réalisée à moyen terme par le projet, ont été discutés en conseil du Plan. Ces études ont été également soumises au Conseil des Ministres dans le fameux conclave de Beit-Eddine en 1971.

Elles montrent que le coût de la construction des écoles moyennes s'élèverait à 100 millions de L.L. Ce coût couvre les frais de la construction, de l'aménagement du terrain, de la surveillance des travaux et les études. Quant aux terrains, ils sont assurés par les autorités locales.

Une étude des écoles-propriété de l'Etat a été effectuée pour voir dans quelle mesure on peut les utiliser ou les agrandir,. Sur 180 bâtiments propriété de l'Etat, 42 sont en bon état, et 51 ont besoin d'agrandissement et de réparation. Le reste devant être abandonné.

L'étude financière du projet comprend également des projections allant jusqu'en 1985-1986 du nombre des élèves, des instituteurs, des salaires, des subventions payées aux écoles privées gratuites. De même des tableaux comparatifs des dépenses ont été établis dans les deux hypothèses de l'exécution du projet et du maintien de la tendance actuelle.

L'étude a montré aussi l'importance de l'épargne réalisée, dans le cas de la mise en oeuvre du Projet dans les différents chapitres, de la formation Normale, des salaires, des instituteurs des loyers, des subventions aux écoles gratuites (dont une partie des effectifs serait scolarisée dans les nouvelles écoles publiques). Egalement, l'étude a montré que l'épargne réalisée sur ces chapitres permettrait le remboursement avant 1982- des 300 millions nécessaires à l'exécution du projet.

A partir de 1982-1983, les investissements requis pour développer l'enseignement officiel rentre- raient dans l'ordre normal des choses. Et à cette date, l'enseignement aurait atteint le niveau souhaité quant à la disponibilité et à la bonne qualité des équipements et quant au niveau de l'enseignement atteint

VI- PROGRAMMATION DU PROJET

Elle a été conçue sur la base d'une exécution allant jusqu'à cinq ans, compte tenu des besoins prioritaires des régions. Elle a été étendue à six ans par suite de la décision du Conseil des Ministres d'adopter un plan sexennal de développement.

Les critères adoptés dans l'établissement du programme sont:

A- Première priorité aux écoles du cycle moyen, et ce pour les raisons suivantes:

1. Ce cycle connaît actuellement une véritable explosion, le taux d'accroissement annuel de ses effectifs étant de l'ordre de 15%, alors que celui du cycle primaire se rapproche maintenant du taux d'accroissement naturel de la population.
2. Le cycle moyen officiel est appelé à accueillir tous les sortants du primaire, officiel et privé subventionné, soit 150.000 élèves en 1977-1978 seront scolarisés dans ce cycle.
3. Ce cycle représente actuellement le parent pauvre de notre système d'enseignement. Ses écoles sont rattachées soit à la direction de l'enseignement primaire soit à celle du secondaire, et son personnel enseignant est le moins qualifié dans une proportion de 90%.

4. Le projet de regroupement prévoit la réorganisation de ce cycle en introduisant dans les programmes l'initiation professionnelle, avec la mise en place de laboratoires de langues et de sciences.

Ce sont là les considérations qui motivent la priorité accordée dans le projet au cycle moyen de notre enseignement.

Sur les 180 millions prévus par le plan sexennal pour l'exécution du projet général de regroupement, 100 millions sont affectés aux écoles du cycle moyen.

- B. Deuxième priorité (80 millions de L.L.) est donnée aux écoles du cycle primaire. Ont été retenus, dans la désignation des localités prioritaires, les normes suivantes:

1. Nécessité de remédier , dans un seul village, à la dispersion des locaux scolaires, allant jusqu'à 6 constructions différentes.
2. La densité de la population dans le village et l'importance des effectifs scolaires existants.
3. La nécessité de satisfaire à la demande de scolarisation dans les localités qui ne disposent pas d'une bonne école officielle ou privée subventionnée.

4. La nécessité de remplacer les locaux de l'école officielle, s'ils sont exigus et inadaptés.
5. La possibilité d'utiliser pour le primaire les locaux du cycle moyen, remplacés par les nouvelles écoles prévues par le projet.
6. La prise en considération dans les constructions scolaires d'un équilibre régional nécessaire, et des besoins urgents de la banlieue de la capitale.

VII-LA CAPACITE D'ACCUEIL DES ECOLES DU PROJET

Le projet est parti de l'analyse des problèmes de l'enseignement public et privé subventionné. Il visait à élever le niveau de l'école publique en créant un réseau de bâtiments scolaires modernes, en leur assurant un personnel enseignant qualifié et en les dotant d'équipements pédagogiques modernes. Parmi les résultats escomptés, il faut retenir l'accroissement de la capacité d'accueil du secteur public, à la suite de la localisation des écoles près des grandes agglomérations et des lieux-centres, et ce en vue de stopper le gaspillage financier concrétisé dans le faible ratio élèves/maître. Un autre résultat est la possibilité de satisfaire à la demande sociale de l'enseignement et remédier à la mise d'accueil que connaissent les écoles privées subventionnées et

dont une partie ne remplit pas les conditions auxquelles nous aspirons dans notre système d'enseignement.

Le projet, même sous sa forme initiale prévoyant un réseau de 987 écoles, envisage la participation du secteur privé subventionné et payant, et ce en vue de maintenir la compétition avec un enseignement officiel modernisé et pour satisfaire au désir des parents d'envoyer leurs enfants dans les établissements privés, à condition que ceux-ci répondent aux exigences pédagogiques requises. Ainsi sera assuré un enseignement de qualité tant dans le secteur public que privé.

1. La part réservée à l'enseignement privé primaire dans le projet initial est de 244 mille places (dont 168 mille dans le privé payant) contre 380 mille dans le secteur public. Mais au moment de la préparation du plan sexennal et sur la base des besoins des différents secteurs socio-économiques du pays et à la lumière des contraintes financières et budgétaires, on a affecté 250 millions de L.L. pour le secteur de l'Education, répartis sur six ans. Sur cette somme 180 millions ont été retenues pour le Projet de regroupement. Cette nouvelle situation a conduit à une nouvelle répartition des places entre les deux secteurs de la façon suivante:

- 300.000 places dans le secteur public dont:
 - 103.000 places dans les 145 nouvelles écoles
 - 45.000 places dans les écoles moyennes récupérées
 - 152.000 places dans les écoles primaires existantes.
- 324.000 places dans le secteur privé, dont 168.000 dans le privé payant et 156.000 dans le privé subventionné.

2. Le projet conjoint Liban/BIRD

Le projet dont une partie du financement est assurée par le Prêt de la BIRD comprend la construction de 63 écoles; 39 écoles primaires et 24 écoles moyennes. La capacité d'accueil de ces écoles est de 30.960 places dans le primaire et 14.400 dans le moyen.

VIII-LES ETAPES PREPARATOIRES A L'EXECUTION

Une première étude du Projet a été achevée en Novembre 1970. Depuis il y a eu une poursuite des recherches. Parallèlement à ces recherches les démarches suivantes relatives à la mise en oeuvre du Projet ont été effectuées . Nous les résumons dans ce qui suit:

1. La première étude a été soumise à son Excellence, Mr. Le Président de la République, en Novembre 1970 , dans une réunion de travail groupant les Ministres du Plan et de l'Education Nationale, Dr. Hassan Moucharrafiéh et Mr. Ghassan Tuéni, le Directeur Général de l'Education Nationale, Dr. Joseph Zaarour , le Directeur de l'Enseignement Primaire Dr. Naef Maalouf, le chef de service des Activités Régionales, Mr. Omar Addada et les membres de l'équipe centrale, MM. Nabil Azouri, A.W. Chemaitelly et Elie Khoury. Dans cette réunion, Mr. Le Président a donné le feu vert pour poursuivre le travail. __
2. Le projet a été adopté officiellement lors du conclave de Beit-Eddine, en date de 20/22/23 Mars 1971.
3. La parution d'un decret en date du 11/5/1971, numéro 1077 créant une commission chargée de poursuivre les études et de mettre le projet sous une forme exécutive, la commission comprend MM. Joseph Zaarour, Naêf Maalouf, Omar Addada, A.W. Chemaitelly et Elie Khoury.
4. La commission a publié les études suivantes qui sont:
 - le rapport général
 - les données statistiques de base
 - les bâtiments scolaires et les nouvelles normes
 - le réseau proposé
 - les écoles à éliminer

- les écoles existantes actuellement
- les distances entre les écoles proposées et les localités qu'elles desservent
- les aspects financiers du Projet.

5. Le projet a été soumis à l'UNESCO, pour étude et critique. Les rapports établis par les différentes missions UNESCO-BIRD à savoir celles d'exploration, d'Identification, de Reconnaissance et de Requête ont confirmé la valeur des études préparatoires au Projet, tant quant à la méthodologie suivie, qu'aux critères adoptés.

Dans toutes ces missions, MM. A.W. Chemaitelly et Elie Khoury étaient les principaux homologues du Plan et Naêf Maalouf de l'Education Nationale.

6. Les négociations menées avec l'UNESCO et la BIRD ont abouti à l'accord de la Banque de participer au financement des 63 écoles primaires et moyennes et ce en une première étape . Pour les écoles du projet Liban-BIRD , le parlement a voté l'ouverture d'un crédit de 56 millions de L.L.

7. Une mission libanaise conduite par Mr. Fouad BIZRI Conseiller à la Présidence de la République et comprenant MM. Naêf Maalouf, Elie Khoury^{*}, s'est rendue au Canada (QUEBEC) où elle a établi des contacts en vue d'une éventuelle participation du gouvernement canadien à la construction des écoles du Projet. Ces contacts ont porté leur fruit et une société québécoise a pris en charge la construction d'une

(*) et MM. A.W. Chemaitelly et Nicolas Bekhazi.

école pilote à Talya (Beka'a) . Dans cette construction, les procédés du préfabriqué seront appliqués.

8. Les bureaux régionaux du plan et de l'Education Nationale ont entrepris, avec les autorités locales, le choix des terrains destinés aux nouvelles écoles, jusqu'à maintenant les formalités relatives à //400// terrains ont été remises au Ministère de l'Education Nationale.
9. Le Plan Sexennal de développement adopté en Conseil de Ministres en janvier 1972 a affecté au Projet la somme de 180 millions de L.L. sur les 250 millions consacrés aux projets de l'Education Nationale.
10. Le conseil des Ministres a décidé la construction de quatre écoles pilotes à Talya, QabbElias, Deir Amar et Ain Dara, le démarrage de l'exécution est imminent.
11. Des plans ont été établis par les architectes Bekhazi et Khairallay pour les écoles primaires et moyennes du projet. Les normes retenues ont été examinées avec l'expert de l'UNESCO détaché à l'ASCATEP. Mr. Bussat.
12. La parution d'un décret n° 3867 en date du 13-9-1972 chargeant le Conseil Exécutif des Grands Projets de la construction des écoles du Projet.
13. Pour marquer tout l'intérêt qu'il porte au projet le Président de la République a nommé un Conseiller à la Présidence, chargé de suivre les travaux d'exécution du projet.

IX -OBSERVATIONS GENERALES

1. Certains problèmes mis en lumière par les études préparatoires ont trouvé un début de solution avant la mise en chantier des écoles du projet. De ces solutions , mentionnons:

a- Introduction du jardin d'enfants dans le primaire public.

Des sessions de formation de "jardinières" ont été organisées, sur l'initiative du comité préparatoire du projet, en collaboration avec l'UNICEF et le Ministère de l'Education Nationale.

Près de 350 écoles ont déjà des classes modernes de jardins d'enfants. Dix professeurs du secondaire ont bénéficié de bourses du Gouvernement Canadien en vue d'une spécialisation dans la formation de jardinières. Dès leur retour à Beyrouth, elles seront chargées dans les écoles normales, de la formation des jardinières diplômées affectées aux écoles primaires.

b- Une prise de conscience de la part du Ministère de l'Education Nationale relative à l'importance du cycle moyen. Elle s'est traduite par la préparation d'un cadre indépendant pour le personnel du cycle, par la création de deux écoles normales moyennes, l'une pour les sciences, l'autre pour les lettres, et par l'octroi de bourses de perfectionnement en France.

- c- La révision des normes appliquées jusqu'à maintenant dans les constructions scolaires. Un nouveau décret a été pris en date du 14-1-72 fixant de nouvelles normes en vue de rendre les établissements scolaires plus fonctionnels et plus appropriés à remplir le rôle qu'ils doivent avoir dans la collectivité.
 - d- Le projet a stimulé dans le secteur de l'éducation une série d'initiatives telles que: études et recherches pédagogiques, réforme des programmes, adoption des techniques pédagogiques modernes, introduction de l'orientation professionnelle dans le cycle moyen.
 - e- Sans attendre le démarrage du projet, la direction de l'enseignement primaire et moyen s'est basée sur la carte scolaire pour supprimer celles des écoles qui sont de minime importance et porter tout l'effort sur le développement des écoles prévues dans le projet.
- 2- Les études qui ont servi à l'établissement du projet ont montré que, malgré l'insuffisance des données statistiques et non obstant les résistances qui continuent à exister dans le pays, il y avait une possibilité réelle de procéder à une certaine planification de l'enseignement . On est parti, pour cela, d'une étude des problèmes concrets qui ne font que s'aggraver avec le temps et auxquels

il fallait apporter des solutions correspondantes aux transformations sociales en cours.

3. Le projet a montré enfin que la mise en application de la carte scolaire ne saurait répondre aux objectifs fixés sans entreprendre , par la même occasion, une réforme sérieuse et une modernisation des programmes de l'enseignement, en vue de les adapter aux besoins socio-économiques du pays.

_____ . _____